

Mars 2019

Rapport annuel 2018 du Comité de surveillance du PLAN « CARDIF Multi-Plus PERP et BNP Paribas Multiplacements PERP »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

Le Plan CARDIF Multi-Plus PERP / BNP PARIBAS Multiplacements PERP est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, Compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'Assuvie filiale de Groupama et de BNP Paribas.

En adhérent à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Liste des membres du Comité de surveillance du « CARDIF Multi-Plus PERP- BNP Paribas Multiplacements »

M. Jean Marc ALTWEGG, adhérent, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité,
Mme Patricia CHASSAGNE, adhérente, Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant,
Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, adhérente, médiatrice d'un réseau bancaire,
M. Jean-Louis CAYROL, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association,
M. Patrick JOACHIMSMANN, adhérent.

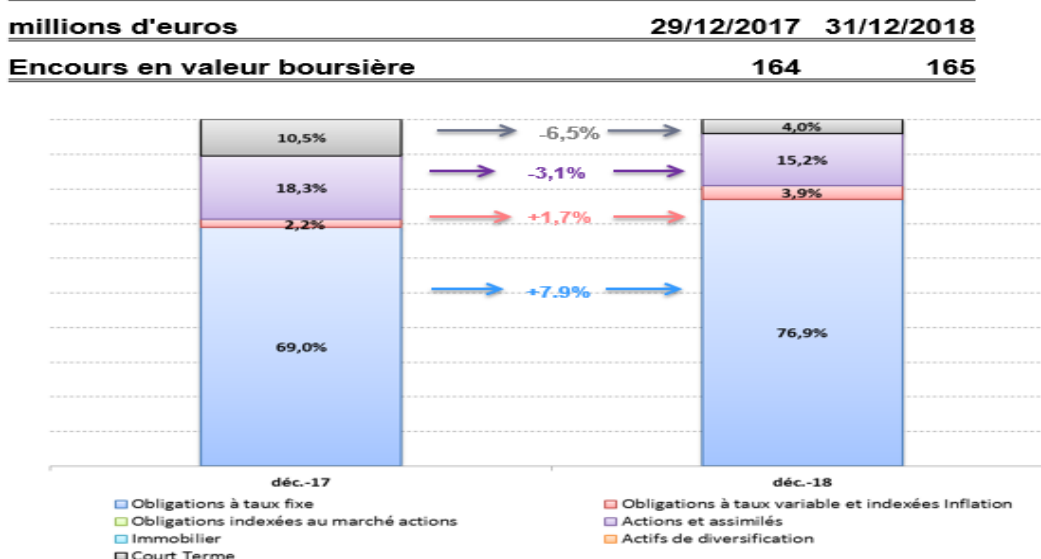
Point sur la gestion financière du PERP

- Le Fonds cantonné en Euros : composition et performance

En 2018 le taux de rendement brut du Fonds a été de 1,97%. Net de frais le taux s'est établi à 1,20%. En ce qui concerne les rentiers, la revalorisation des rentes a été fixée à 1,20% au titre de 2018 après prise en compte des résultats techniques.

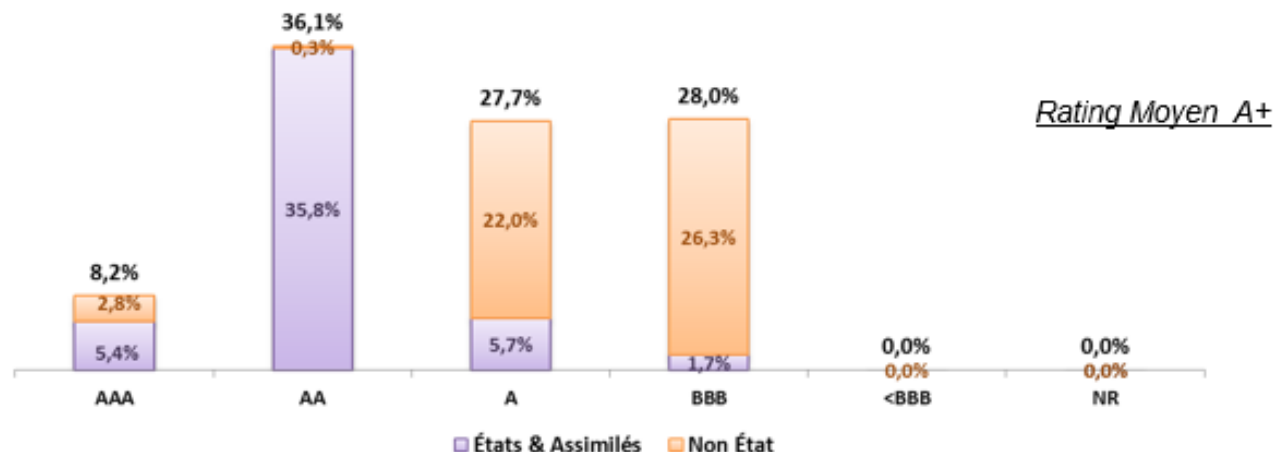
Les encours du Fonds en valeur boursière en 2018 sont stables à 165 M€ (vs 164 M€ en 2017). Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché d'un fonds en euros prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs.

En ce qui concerne l'évolution de la structure des actifs, on constate une croissance de la part des obligations (+7,9% des obligations à taux fixes, +1,7% des obligations à taux variables). Cette augmentation de la poche taux s'est faite par arbitrage du portefeuille actions qui recule de -3,1% ainsi que par un recul de -6,5% du court terme. La poche obligataire représente 80,8% du total de l'actif global (vs 71,2% en 2017)



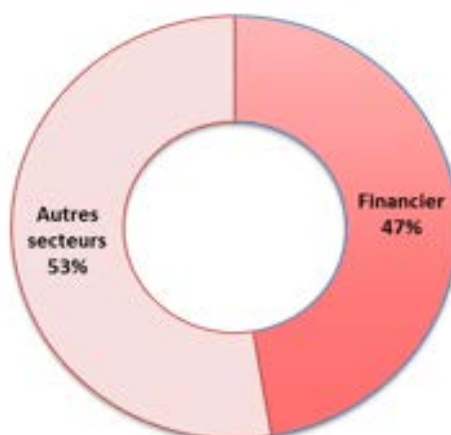
La qualité du Fonds s'est améliorée par rapport à 2017 avec une poche obligataire qui passe de « A » à « A+ » notamment grâce à l'augmentation de la part des obligations d'Etats et assimilées et l'arbitrage en faveur de pays notés AA et AAA (France, Allemagne).

Répartition de la poche obligataire par rating



Les emprunts d'Etats représentent environ 38% de l'encours global du Fonds, contre 42% pour les obligations privées. En ce qui concerne le secteur privé dans la poche taux on note la part prépondérante du secteur financier en croissance sensible, à 47% de la poche crédit (vs 44% en 2017).

Décomposition de la poche crédit (51,4% du portefeuille de taux)



- Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2018, les frais de gestion prélevés par l'assureur ont été inférieurs aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulés dans la notice. Afin d'améliorer la performance servie aux assurés sur le Fonds Général l'assureur a procédé à un abandon de marge de 0,457% ramenant la totalité des frais prélevés à 0,44% (vs 0.766% en 2017).

	Frais prélevés pour l'assureur		Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière		
<u>Fonds Général en euros</u>				
Frais maximum contractuels	0,70%	0,197% (10% des produits financiers nets)	Pas de frais annuels prévus	
Frais prélevés en 2018	0,44%	0,000%	0,00%	0,44%
<u>Unités de compte</u>				
Frais maximum contractuels	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière		
Frais prélevés en 2018 :	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière		

- Les Principales unités de compte choisies par les adhérents

Les adhérents ont à leur disposition 666 supports en U.C. dont les plus représentatifs en encours au 31/12/2018 sont repris ci-dessous avec mention de leur poids dans le total.

EUROSE 0.96%	8 110 020,07 €	4,47%
H2O MULTIBONDS R 0.96% PERP	7 929 904,71 €	4,37%
CARMIGNAC PATRIMOINE 0.96% PERP	7 803 444,89 €	4,30%
M&G OPTIMAL INCOME FUND 0.96% PERP	5 123 158,84 €	2,83%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT 0.96%	4 998 935,34 €	2,76%
SEXTANT GRAND LARGE A 0.96% PERP	4 300 253,53 €	2,37%
FID TAR 2020 EU FD A PERP 0.96%	3 869 726,21 €	2,13%
DNCA EVOLUTIF 0.96% PERP	3 786 677,45 €	2,09%
CAMGEST ACT FR 0.96% PERP	3 723 276,09 €	2,05%
MG LUX GL DVD A PERP 0.96%	3 710 146,76 €	2,05%
CAMGEST ACT RDT 0.96% PERP	3 707 484,84 €	2,04%

Les données statistiques sur la vie du plan.

- Les adhérents

Au cours de l'exercice, le nombre d'adhérents a diminué de 79 unités soit 0,6% et s'élève au 31 décembre 2018 à 12 840 dont 442 en phase de rente. Au cours de cette période, le plan a enregistré 149 sorties en capital pour un montant de 4 612 K€ (hors sorties en rente) correspondant à :

- 109 transferts individuels pour un montant de 3 045 K€
- 40 rachats exceptionnels pour 1 567 K€.

- Les adhésions

Votre PERP a accueilli au cours de l'année écoulée, 311 adhésions nouvelles dont 83 transferts entrants en provenance de PERP ouverts chez d'autres assureurs pour un montant de 1 984 K€.

- Liquidations

Le plan a enregistré 556 liquidations dont 11 décès en phase épargne. Ces liquidations se décomposent en :

- 159 transformations en rente
- 397 versements uniques correspondant à des rentes inférieures à 40€/mois dont l'assureur s'est libéré par un versement unique de la totalité de la rente conformément aux dispositions du Code des assurances.

- Les encours et les versements

Pour la première fois depuis sa création, l'encours total de votre PERP en valeur comptable a reculé de **11 936 K€** soit -3.40%. Il s'élève au 31 décembre 2018 à **339 854 K€** dont **320 603 K€** en phase épargne. Cet encours a été alimenté par **17 304 K€** de versements nouveaux, en recul de **71%** par rapport aux versements enregistrés en 2017.

Les réclamations

En application de l'article R 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues chez l'assureur et des réponses qui y avaient été apportées.

On enregistre une baisse de 50% du nombre de réclamations enregistrées : 12 vs 23 en 2017.

Compte tenu de la faiblesse des chiffres enregistrés il n'est pas possible de présenter une analyse statistique des motifs de réclamations. On peut simplement remarquer que les principaux reproches portent sur les délais et le défaut de traitement des opérations.

Budget du Comité pour 2018 / 2019

Le budget de charges arrêté par le Comité de surveillance porte sur un montant de 13 425 € réparti entre les indemnités pour les membres du comité (5 000 €) et la quote-part des frais de fonctionnement de l'association (8 425 €).

La quote-part des produits financiers annuels procurés par la trésorerie de l'association est estimée à 643 €.

Les actions commerciales menées en 2018

En 2018 aucune opération de promotion du Plan n'a été mise en place.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Il sera adressé après l'Assemblée Générale annuelle aux participants qui en feront la demande. Il sera envoyé à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan